

## PROCES VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA SELVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc FRAYSSINET.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 15 Septembre 2025

**Étaient présents** Mme et Mr les conseillers municipaux (14) :

Mr FRAYSSINET Marc, Mme BONNEAU Liliane, Mr VIGROUX Damien, Mr ROBERT Francis, Mr CHOISIT Yannick, Mr MASSOL Samuel, Mr GALTIER Frédéric, Mr MOREAU Maxime, Mr MOLINIER Francis, Mme PONS Céline, Mr JALADE Bertrand, Mr GAYRARD Gabriel, MR RAYNAL Nicolas, Mr VIGROUX Frédéric

**Absents, excusés** (1) : Mr LIAUTARD Yves

**Pouvoir :**

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur VIGROUX Damien.

#### **I) Validation du procès-verbal du 25 Juillet 2025**

Aucune observation - Vote : 14 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

#### **II) Convention prestation de service voirie CCR**

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre d'une bonne gestion de l'entretien de la voirie communale, la Commune confie, en application de l'article L.5214-16-1 du CGT, la gestion d'opérations d'entretien de la voirie communale à la Communauté des Communes du Réquistanais (CCR).

Cette convention concerne uniquement les réparations de la couche de roulement. Les autres opérations d'entretien demeurent réalisées par la Commune.

Elle s'applique pour 1 année et est reconductible tacitement.

Le Conseil Municipal après avoir consulté les modalités détaillées de cette prestation donne un avis favorable à la signature de cette convention de prestations de services avec la CCR.

#### **III) Délibération sur le taux des sectionaux 2025**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que tous les particuliers qui jouissent pour eux seuls les biens sectionaux paient pour l'année 2025, 2.9422par euros du revenu cadastral, des dits sectionaux, ce qui donnera un rôle de 11 721€.

Après cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant du rôle.

#### **IV) Délibération sur la fongibilité des crédits en M57 sur le budget 2025**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblé délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que les décisions prises par Le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Monsieur Le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

#### **V) Voirie 2025 :**

Monsieur Le Maire et Mr Raynal Nicolas font le point sur les différents travaux de voirie en cours et réalisés sur la commune.

#### **VI) Devis mise au norme Eglise La Selve :**

Monsieur Le Maire présente deux devis reçus par l'entreprise Brouillet et Fils qui est le prestataire campanaire de maintenance ainsi que le devis de Ei Royau Guillaume électricien sur la Commune.

Les deux entreprises proposent une collaboration dans les travaux afin de permettre la mise aux normes de l'Eglise de La Selve.

Après exposé, le Conseil Municipal valide les deux devis :

- Brouillet et Fils pour un montant de 1950.00€ TTC
- Ei Royau Guillaume pour un montant de 3 671.71 € TTC

Les travaux seront prévus pour 2026.

#### **VII) Questions diverses :**

-Serait-il possible d'avoir une sono pour les 3 Eglises ? Un devis va être demandé.

-L'association « Transmettez, j'écoute ! » à un projet de réalisation d'un film intitulé « L'Amour est plus fort que la Mort » relatif au passage de la colonne allemande du 05 au 10 Août 1944 sur le département de l'Aveyron et recherche des financements. Le Conseil Municipal définira ultérieurement un montant de subvention.

La séance est levée à 22h40.

Le secrétaire de séance  
Damien VIGROUX



Monsieur Le Maire  
Marc FRAYSSINET

